



Garde d enfants en alternance

Par **barbez**, le **04/03/2008** à **17:45**

j ai deux enfants en garde alternée, le jugement a été prononcé le 10 avril 2006 étant dit que les semaines paires chez la mère, les semaines impaires chez le père. en 2007 nous avons changé les semaines car cela nous arrangeait mieux sans prévenir le juge, aujourd'hui elle revient sur notre décision, car le problème la semaine 11 je suis en formation. que peut il arriver si je ne les récupère pas et comment je dois faire pour garder les semaines paires

Par **mademoiselle_k**, le **04/03/2008** à **23:50**

bonsoir,

si j'ai bien tous compris vous avez modifié d'un commun d'accord les semaines de garde aujourd'hui en cas de désaccord, vous devez vous conformer à la décision du juge si cela devenait vraiment gênant pour vous vous pouvez toujours adresser une requête au magistrat afin de modifier les modalités de la garde

je reste à votre disposition

Par **barbez**, le **05/03/2008** à **18:00**

je tenais à vous remercier